

LYCEE JEAN-PIAGET  
NEUCHATEL

**SECTION DE MATURITE**

**PLAN D'ETUDE-CADRE**

**ECONOMIE ET DROIT**

## **Objectifs généraux**

Les relations des hommes vivant en société, la façon dont ils utilisent les ressources à leur disposition pour satisfaire leurs besoins, les mécanismes de production, d'échange et de consommation des biens et services, constituent la matière essentielle de l'enseignement de l'économie et du droit.

L'étude de l'interdépendance de ces mécanismes, de leur évolution historique, l'analyse des contraintes qu'ils entraînent, des conflits qu'ils engendrent, l'étude critique du rôle de l'Etat et des autres agents économiques, éclairent et complètent cet enseignement.

Les flux macro-économiques sont décrits et analysés dans leur cadre juridique et institutionnel.

Les conditions socio-économiques de la croissance et du développement durable, les problèmes écologiques et éthiques qui en découlent, les doctrines qui les soutiennent et les choix qu'elles impliquent, nécessitent une approche pluridisciplinaire. L'analyse économique y apporte ses méthodes.

L'enseignement de l'économie et l'enseignement du droit doivent permettre à l'élève d'acquérir un certain nombre d'outils langagiers, conceptuels, graphiques et mathématiques lui facilitant l'observation, la modélisation et l'analyse des phénomènes économiques et juridiques contemporains; cet enseignement mettra en évidence leurs contradictions, il en dégagera les valeurs sous-jacentes.

## **Considérations, explications**

Les sociétés contemporaines reposent sur des bases sociales, juridiques et économiques complexes au sein desquelles le jeune adulte doit parvenir à se situer pour pouvoir devenir un citoyen actif. L'introduction des disciplines économiques et juridiques dans la formation gymnasiale doit y contribuer.

L'économie et le droit sont enseignés au lycée Jean-Piaget dans le cadre de la discipline fondamentale "Sciences humaines", dans le cadre de l'option spécifique "économie et droit", ainsi que dans le cadre de deux options complémentaires : "application des mathématiques à l'économie" et "économie et droit".

Les objectifs spécifiques poursuivis ainsi que les contenus de chaque option sont différents. Les connaissances requises, les savoir-faire, les attitudes et les programmes généraux de chaque option sont présentés séparément.

L'économie et le droit font partie du vaste domaine des sciences humaines aux côtés de l'histoire, de la géographie et de la philosophie; tant en ce qui concerne les contenus qu'au niveau des évaluations et des méthodes, leur enseignement tient compte de cette interdisciplinarité, en particulier pour la discipline fondamentale et pour les options complémentaires.

## **Objectifs fondamentaux**

### ***Discipline fondamentale***

Dotation horaire : 3 périodes hebdomadaires au degré 12

#### **I. CONNAISSANCES**

Au degré 9 les élèves auront acquis quelques notions économiques et juridiques puisque, dans le cadre du Séminaire d'éducation civique, le chapitre d'introduction à l'économie et au droit constituera un passage obligé.

Au degré 12 cet enseignement général est destiné à permettre à tous les élèves de mieux appréhender les réalités sociales, économiques et juridiques.

Il traite des sources et des subdivisions du droit, ainsi que des institutions de droit privé : capacité civile, mariage, régimes matrimoniaux, filiation, divorce, successions.

En matière économique, il porte sur les principes de base, les mécanismes fondamentaux et les thèmes essentiels de l'économie politique. Le programme couvre l'offre et la demande, la formation et la répartition du revenu national, les causes et les composantes des cycles conjoncturels, les instruments de la politique économique monétaire et budgétaire, les relations économiques internationales.

#### **II. SAVOIR-FAIRE**

- Comprendre le sens des règles juridiques courantes, connaître les principes constitutionnels essentiels, savoir délimiter les champs respectifs de l'Etat et des individus, être capable de mener et de présenter une étude de cas.
- Analyser les mécanismes qui sous-tendent les rapports économiques et sociaux dans lesquels sont placés les individus, les entreprises, les institutions étatiques.
- Pouvoir situer l'entreprise dans son environnement économique, écologique, institutionnel.
- Interpréter un tableau statistique ou un graphique extraits d'une publication officielle.
- Analyser un texte économique, être capable de mettre en évidence son sens général, pouvoir identifier les théories auxquelles il se réfère, les doctrines sur lesquelles il s'appuie; pouvoir le présenter, en faire la critique.
- Situer l'analyse économique à l'intérieur des sciences humaines; placer les faits économiques dans leur cadre historique.

### III. ATTITUDES

L'enseignement de l'économie et du droit doit intéresser l'élève à l'étude et à la compréhension des mécanismes économiques et des structures juridiques. Il prêtera attention à l'évolution économique et législative.

L'observation, la sélection puis la modélisation et l'analyse critique des phénomènes étudiés lui enseigneront la rigueur du raisonnement et la relativité des normes établies.

### IV. EVALUATION

Interrogations écrites, éventuellement orales. En établissant la note annuelle, l'enseignant tient compte de l'évolution des résultats de l'élève et du travail accompli en classe au cours de l'année.

Pour l'évaluation annuelle du domaine des sciences humaines, la moyenne annuelle de la discipline *économie et droit* sera prise en considération de manière équivalente aux autres disciplines du domaine des sciences humaines enseignées au degré 12.